

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

BILAN 2024 ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2025

Hervé Brulé, délégué territorial de la division d'Orléans

Albane Fontaine, cheffe de la division d'Orléans

SOMMAIRE

- 1. LES MISSIONS DE L'ASNR**
- 2. LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR**
- 3. LA DIVISION D'ORLÉANS**
- 4. BILAN 2024 ET PRINCIPAUX SUJETS 2025 POUR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

01

LES MISSIONS DE L'ASNR

L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2025.

Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.





LES MISSIONS DE L'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

3. LA RECHERCHE

4. L'EXPERTISE

5. EN SITUATION D'URGENCE
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA
CULTURE DE
RADIOPROTECTION



LES MISSIONS DE L'ASNR

LE CONTROLE

L'ASNR **contrôle les activités nucléaires civiles** tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

LA REGLEMENTATION

L'ASNR **contribue à l'élaboration de la réglementation**, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

LA RECHERCHE

L'ASNR définit des **programmes de recherche pluridisciplinaires**, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

L'EXPERTISE

L'ASNR **expertise la sûreté des installations nucléaires civiles**, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.



LES MISSIONS DE L'ASNR

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR **conseille les pouvoirs publics sur les actions de protection des populations**. Elle évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR **informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France** et participe à la mise en œuvre de la transparence en France. Elle rend compte de son activité au Parlement. L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION

L'ASNR propose une **offre large de formations** en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité. L'ASNR a pour mission de **contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens**.



NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

LE COLLÈGE

En tant qu’Autorité administrative indépendante, l’ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- ▶ Garantir l’indépendance de l’ASNR ;
- ▶ Définir la politique générale de l’Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- ▶ Approuver les orientations stratégiques de l’ASNR ;
- ▶ Prendre les décisions majeures.



Pierre-Marie
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc
Lachaume



Stéphanie
Guénot-Bresson

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l’Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- ▶ Fonction à plein temps
- ▶ Mandat de 6 ans non renouvelable

CHIFFRES CLEFS

380 M€

Budget 2025
(incluant les recettes issues des activités
de l'ASNR)

2 085

Personnels au 1^{er} janvier 2025
de statuts public et privé

325
Inspecteurs

100
Doctorants
et post-doctorants

56
Docteurs habilités
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2024)

CONTRÔLE

1 813

Inspections

2 132

Décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées



32 086

Lettres de suite d'inspection
disponibles sur *asnr.fr*

INTERNATIONAL

90

Accords de coopération
ou projets bilatéraux

48

Countries concerned
by these agreements



60

Accords de coopération
ou projets multilatéraux

EXPERTISE

399

Livrables de l'IRSN
rendus à l'ASN dont

179

avis d'expertise

22

Réunions
plénières des
groupes
permanents
d'experts



PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1^{er} janvier 2025

37

Brevets français
en vigueur
(dont **9** en
copropriété)

52

Brevets en
vigueur
à l'étranger



RECHERCHE

223

Publications
répertoriées au
JCR (*Journal
Citation Reports*)

25

Thèses
soutenues



LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- ▶ Son siège est localisé à **Montrouge**.
- ▶ Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses et Cadarache**.
- ▶ **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- ▶ Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles et Tahiti**.
- ▶ Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires. (voir diapositive suivante).

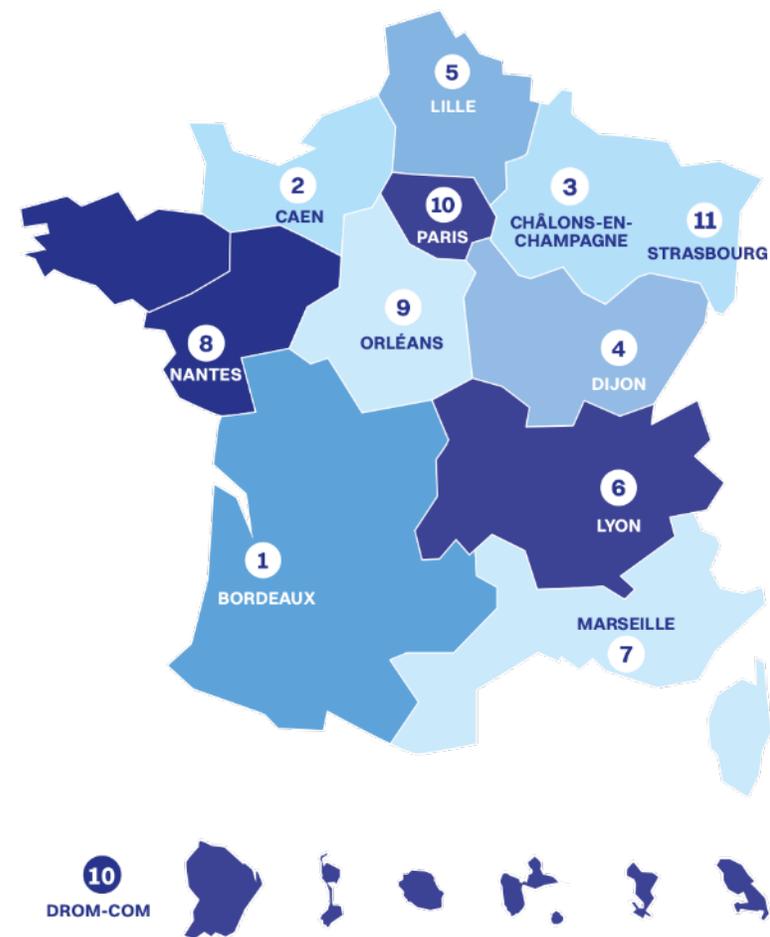


02

LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

LES DIVISIONS TERRITORIALES (AU 15 AVRIL 2025)

- 1 BORDEAUX**
Nouvelle-Aquitaine, Occitanie
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX
CHEF DE DIVISION
Paul de GUIBERT
- 2 CAEN**
Normandie
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ
CHEF DE DIVISION
Gaëtan LAFFORGUE
- 3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**
Grand Est
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART
- 4 DIJON**
Bourgogne-Franche-Comté
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID
CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION
- 5 LILLE**
Hauts-de-France
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT
CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY
- 6 LYON**
Auvergne-Rhône-Alpes
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Jean-Philippe DENEUVY
CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT
- 7 MARSEILLE**
*Corse, Occitanie,
Provence-Alpes-Côte d'Azur*
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST
CHEF DE DIVISION
Mathieu RASSON
- 8 NANTES**
Bretagne, Pays de la Loire
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL
CHEFFE DE DIVISION
Émilie JAMBU
- 9 ORLÉANS (1)**
Centre-Val de Loire
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Hervé BRÛLÉ
CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE
- 10 PARIS**
Île-de-France, DROM-COM
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY
CHEF DE DIVISION
Louis-Vincent BOUTHIER
- 11 STRASBOURG**
Grand Est
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEFFE DE DIVISION
Camille PERIER



(1) La division d'Orléans intervient dans la région Île-de-France pour le contrôle des seules INB.

MISSIONS DES DIVISIONS TERRITORIALES

LE CONTROLE

- **Inspections**
- Analyse des **événements significatifs**
- **Inspection du travail** sur les sites des centrales nucléaires EDF
- Suivi des **arrêts de réacteurs**
- **Instruction** des modifications matérielles et temporaires des règles d'exploitation pour les installations nucléaires de base
- **Instruction** des autorisations et enregistrement des activités nucléaires

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

- **Appui au préfet** en cas de situation d'urgence
- **Envoi d'inspecteurs sur site**
- **Astreinte** pour répondre aux sollicitations d'urgence 24h/24 – 7j/7 en lien avec le national

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

- Participation aux **commissions locales d'information** (CLI)
- **Publication** des avis d'incident, des avis d'information sur les arrêts de réacteurs et des lettres de suite d'inspection sur le site [asnr.fr](https://www.asnr.fr)
- **Conférences de presse régionales** et réponses aux questions des journalistes
- Participation aux **débats publics locaux** et aux manifestations à destination des professionnels
- Participation à des **actions de formation**

03

LA DIVISION D'ORLÉANS

LA DIVISION D'ORLEANS

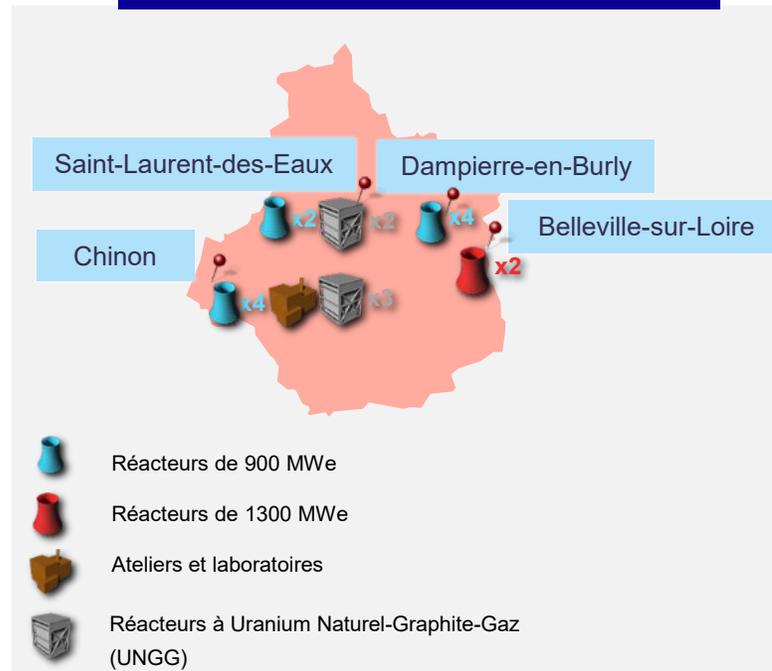
La division d'Orléans contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire.

EFFECTIFS

1 cheffe de division
3 chefs de pôle et 1 chef de pôle délégué
3 assistantes
18 inspecteurs

LE PARC DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES

Installations nucléaires de base



Nucléaire de proximité

Domaine médical

- 9 services de radiothérapie externe,
- 3 services de curiethérapie,
- 11 services de médecine nucléaire,
- 31 services mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées,
- 38 établissements mettant en œuvre un ou des scanners diagnostics,
- Environ 2 700 appareils de radiologie médicale et dentaire.

Domaines industriel, vétérinaire et de recherche

- 15 sociétés de radiographie industrielle,
- environ 330 équipements industriels, vétérinaires et de recherche.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE EN 2024 EN CENTRE-VAL DE LOIRE

INSPECTIONS

170

Inspections en
région Centre-Val de
Loire

123

Dans les installations
nucléaires des sites EDF

38

Dans le nucléaire de proximité

4

Sur le thème des transport de
substances radioactives

5

Concernant des organismes ou
laboratoires agréés

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

11

Evénements
significatifs de niveau 1
sur l'échelle INES

1

Evénement significatif
de niveau 2 sur
l'échelle INES

04

BILAN 2024 ET PRINCIPAUX SUJETS 2025 POUR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

4.1

CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ MÉDICAL POUR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE - 2024



DOMAINE MÉDICAL

En 2024, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes.

L'année 2024 confirme **la forte dynamique d'innovation médicale au niveau national**, qui présente des bénéfices importants mais aussi des enjeux nouveaux. L'ASNR appelle à une **vigilance renforcée** pour évaluer l'impact des pratiques innovantes.

Néanmoins, la situation est contrastée et plusieurs points de vigilance persistent depuis plusieurs années.

Plusieurs signaux de dégradation de la culture de radioprotection sont en effet observés :

- **Tensions en effectifs** engendrant des glissements de tâches,
- **Externalisation insuffisamment maîtrisée** en imagerie des missions de radioprotection avec des enjeux de perte de compétences,
- **Complexification des organisations**, mutualisations de moyens et dilution des responsabilités.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (1/2)

Radiothérapie

- Les **fondamentaux sont en place**, mais les démarches de retour d'expérience s'essoufflent.
- La **répétition d'erreurs de latéralité**, de délinéation ou de positionnement souligne le besoin **d'actualiser les analyses de risques** et de **renforcer l'exploitation du retour d'expérience**, tant local que national.

Curiothérapie

- La **radioprotection reste maîtrisée**.
- Une **vigilance accrue** est néanmoins attendue sur :
 - La **protection des sources contre la malveillance**,
 - Le **maintien des compétences**.

Médecine nucléaire

- La **prise en compte de la radioprotection des patients est satisfaisante**.
- Des **marges de progression** subsistent sur :
 - Le **déploiement des systèmes de management de la qualité**,
 - La **sécurité des processus d'administration des médicaments**,
 - La **formation continue des professionnels à la radioprotection des travailleurs**.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (2/2)

Pratiques interventionnelles radioguidées

- Des **non-conformités récurrentes persistent** au bloc opératoire :
 - **Non-respect des règles d'aménagement,**
 - **Insuffisance de formation** à la radioprotection des travailleurs et patients,
 - **Défaut de coordination** des mesures de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures.
- Le **recours croissant à des organismes externes** (OCR) mal encadrés conduit à une **dilution des responsabilités** des responsables d'activités nucléaires.
- Une **méconnaissance des obligations réglementaires** est observée chez les praticiens libéraux employeurs.

Scanographie

- Des **insuffisances sur la formation à la radioprotection des travailleurs et des patients** sont observées.
- Les efforts restent à poursuivre sur la **mise en œuvre du principe d'optimisation des actes scanographiques.**
- Concernant les **Cone Beam Computed Tomographie** (CBCT) :
 - L'utilisation des CBCT par les chirurgiens-dentistes reste **insuffisamment maîtrisée** par méconnaissance des équipements et paramètre d'optimisation,
 - Cela a motivé le lancement d'une **campagne d'inspections en 2025.**

4.2

CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES, VÉTÉRINAIRES ET EN RECHERCHE DES RAYONNEMENTS IONISANTS

DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

En 2024, le niveau de radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec un maintien global des efforts mais des écarts persistants selon les secteurs, la maturité des structures et les ressources consacrées.

Les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche présente une **grande diversité** d'activités, de tailles d'établissements et d'applications.

Domaine industriel – radiographie

- En raison des enjeux en radioprotection et des risques associés, la **radiographie industrielle**, en particulier la gammagraphie, **reste un secteur prioritaire**.
- La majorité des entreprises **respecte les obligations réglementaires** relatives à la formation des travailleurs, leur suivi dosimétrique ou la maintenance des appareils.
- Des faiblesses récurrentes persistent sur :
 - La **signalisation des zones d'opération sur chantier**,
 - La **préparation des chantiers et la coordination** entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Domaines vétérinaire et de la recherche

- La **prise en compte de la radioprotection est satisfaisante** dans l'ensemble.
- Dans le **domaine vétérinaire**, le **recours à des organismes externes pour la radioprotection** (OCR) ne doit pas déresponsabiliser les responsables d'activité nucléaire.
- Pour les **activités de recherche**, les **conditions d'entreposage et d'élimination des déchets et effluents** restent le principal point faible.

4.3

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE POUR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE - 2024

CENTRALE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE (1/2)

EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire est située au nord-est du département du Cher, sur la rive gauche de la Loire.

La centrale comporte **deux réacteurs de 1 300 MWe, mis en service en 1987 et 1988.**



Appréciation générale

L'ASNR considère que **les performances de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire rejoignent l'appréciation générale** portée sur les centrales nucléaires d'EDF dans les domaines de la sûreté nucléaire, de l'environnement et de la radioprotection.

FAITS MARQUANTS

- Mise en service de la station de traitement des légionelles et des amibes
- Exercice national de crise réalisé en novembre 2024

CENTRALE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE (2/2)

Sûreté nucléaire

L'ASNR considère que les **performances de la centrale en matière de sûreté nucléaire sont satisfaisantes**. Néanmoins, le site doit poursuivre ses efforts dans la gestion des configurations des circuits au travers du plan d'action qu'il décline depuis début 2023. La maintenance des installations est jugée satisfaisante.

Radioprotection

L'ASNR considère que le **plan d'action** déployé par la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire **visant à renforcer les fondamentaux de radioprotection est pertinent**. Sa robustesse sera évaluée lors des inspections qui seront réalisées en 2025, notamment dans le cadre du suivi des arrêts de réacteur.

Environnement

L'ASNR considère que la **gestion des effluents et la surveillance des rejets sont satisfaisantes** et souligne positivement la mise en service de la nouvelle station de traitement des légionelles et des amibes.

CENTRALE DE DAMPIERRE-EN-BURLY (1/3)

EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly se situe sur la rive droite de la Loire, dans le département du Loiret, à environ 10 km en aval de Gien et 45 km en amont d'Orléans. Elle comprend quatre réacteurs nucléaires de 900 MWe, mis en service en 1980 et 1981.



Appréciation générale

L'ASNR considère que les **performances de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly dans le domaine de la sûreté nucléaire sont en retrait** par rapport à l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF. **Les performances en matière de radioprotection et d'environnement rejoignent globalement cette appréciation générale.**

FAITS MARQUANTS

- Quatrième visite décennale des réacteurs 3 et 4
- Inspection de revue de la centrale de Dampierre-en-Burly

CENTRALE DE DAMPIERRE-EN-BURLY (2/3)

Sûreté nucléaire

Après la nette dégradation des performances dans le domaine de la conduite normale observée en 2022, un plan de rigueur a été mis en place par l'exploitant. **Des améliorations ont été constatées en 2024**, notamment en termes de pilotage des installations dans le respect des règles générales d'exploitation et de gestion de la documentation. Cependant, des **efforts restent nécessaires** pour concrétiser les résultats au plus près du terrain.

Radioprotection

L'ASNR considère que **les performances de la centrale en radioprotection sont dans la moyenne nationale**. Des progrès restent notamment à réaliser dans la réalisation des contrôles radiologiques sur les matériels en sortie de zone contrôlée et dans la gestion des balisages des zones orange.

Environnement

L'ASNR considère que **les performances de la centrale dans le domaine de l'environnement se sont maintenues à un niveau satisfaisant**, notamment concernant la gestion du risque microbiologique, la gestion des rejets en cuivre et zinc dans les effluents liquides et la gestion des déchets.

CENTRALE DE DAMPIERRE-EN-BURLY (3/3)

INSPECTION DE REVUE A DAMPIERRE DU 9 AU 14 JUIN 2024

- **14 inspecteurs** et **13 experts** sur 1 semaine
- 1 inspectrice de l'Autorité de sûreté canadienne
- **5 thématiques d'inspection** : management de la sûreté, conduite normale, maintenance, gestion des modifications et traitements des écarts de conformité
- Constats :
 - Forte implication de la ligne managériale du site dans le redressement des performances en matière de sûreté
 - Les différentes actions du plan de rigueur doivent désormais être assimilées et déclinées sur le terrain par l'ensemble des intervenants

Pour en savoir plus : lettre de suite disponible sur [asnr.fr](https://www.asnr.fr)

SITE DE CHINON : CENTRALE NUCLÉAIRE (1/3)

EN QUELQUES MOTS

Le site de Chinon, situé sur le territoire de la commune d'Avoine dans le département d'Indre-et-Loire, comporte différentes installations nucléaires, certaines en fonctionnement, d'autres en cours de démantèlement.

La centrale de Chinon B comporte **quatre réacteurs de 900 MWe** en fonctionnement, mis en service en 1982-1983 et 1986-1987.

Les **trois anciens réacteurs appartenant à la filière UNGG**, dénommés Chinon A1, A2 et A3, sont en cours de démantèlement.

Sont également implantés une installation d'expertise des matériaux activés ou contaminés, l'AMI, en cours de démantèlement, et le magasin interrégional de combustible neuf (MIR).

Appréciation générale

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Chinon **se distinguent favorablement dans le domaine de l'environnement et rejoignent l'appréciation générale** portée sur les centrales nucléaires d'EDF **en matière de sûreté et de radioprotection.**



FAITS MARQUANTS

- Fin de la 4^{ème} visite décennale du réacteur 1 de Chinon
- Incendie sur le transformateur principal du réacteur 3 en février 2024

SITE DE CHINON : CENTRALE NUCLÉAIRE (2/3)

Sûreté nucléaire

L'ASNR considère que **les performances de la centrale en matière de sûreté sont satisfaisantes, mais en retrait par rapport à 2023**. Si les résultats dans le domaine de la conduite se sont maintenus à un bon niveau, des améliorations sont notamment attendues sur la gestion du risque incendie et la préparation des chantiers.

Radioprotection

L'ASNR considère que **les performances de la centrale en matière de radioprotection sont en progrès**. Des améliorations ont notamment été constatées dans la réalisation de tirs radiographiques.

Environnement

L'ASNR considère que **les performances de la centrale dans le domaine de l'environnement sont en progrès et parmi les meilleures des centrales nucléaires d'EDF**. Le site maîtrise ses rejets et le confinement liquide des substances dangereuses. Néanmoins, des progrès sont attendus sur la gestion des déchets.

SITE DE CHINON : RÉACTEURS EN DÉMANTÈLEMENT ET AMI (3/3)

Réacteurs A1, A2 et A3 en démantèlement

L'ASNR considère que **le niveau de sûreté des installations nucléaires en démantèlement de Chinon est satisfaisant**, avec une bonne préparation des différents chantiers de démantèlement.

Les opérations préparatoires au démantèlement se sont poursuivies en 2024, avec notamment l'évacuation des viroles des locaux échangeurs du réacteur Chinon A2.

Atelier des matériaux irradiés (AMI)

L'ASNR considère que **le niveau de sûreté de l'AMI est satisfaisant**. Une vigilance particulière doit néanmoins être portée sur le suivi du génie civil et des infiltrations d'eau.

INFILTRATIONS D'EAU DANS PLUSIEURS LOCAUX DE CHINON A ET DE L'AMI

- Mise en place d'un plan d'action par EDF suite aux infiltrations d'eau en 2023
- Nouvelles infiltrations d'eau lors d'un fort épisode orageux en juin 2024
- Plan d'action renforcé avec des mesures curatives et préventives complémentaires
- **La mise en œuvre du plan d'action fait l'objet d'une attention particulière de l'ASNR**

SITE DE SAINT-LAURENT DES EAUX : CENTRALE NUCLÉAIRE (1/3)

EN QUELQUES MOTS

Le site de Saint-Laurent-des-Eaux, situé sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-Nouan dans le Loir-et-Cher, en bord de Loire, comporte différentes installations nucléaires, certaines en fonctionnement et d'autres en cours de démantèlement.

La centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux comporte deux réacteurs B1 et B2 de 900 MWe en fonctionnement, mis en service en 1980 et 1981.

Le site comporte également deux anciens réacteurs nucléaires A1 et A2 de la filière UNGG en phase de démantèlement et les deux silos d'entreposage des chemises de graphite provenant de l'exploitation des réacteurs A1 et A2.

Appréciation générale

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux **dans le domaine de l'environnement se distinguent favorablement** par rapport à l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF. Néanmoins, **dans les domaines de la sûreté et de la radioprotection**, les performances sont **en retrait** par rapport à cette appréciation générale.



FAIT MARQUANT

1 événement significatif relatif à la radioprotection de niveau 2 sur l'échelle INES : contamination externe d'un intervenant conduisant au dépassement de la limite annuelle réglementaire pour la dose équivalente reçue par la peau

SITE DE SAINT-LAURENT DES EAUX : CENTRALE NUCLÉAIRE (2/3)

Sûreté nucléaire

L'ASNR considère que **les performances de la centrale en matière de sûreté se sont dégradées**. Un manque global de communication a été relevé dans le domaine de la conduite. En revanche, l'ASNR constate une nette amélioration du site sur la thématique incendie, grâce à des actions fortes mises en œuvre pour corriger les nombreux écarts relevés lors des contrôles de 2023.

Radioprotection

L'ASNR considère que **les performances de la centrale dans le domaine de la radioprotection sont en retrait**. La préparation des chantiers et le suivi de la propreté radiologique des locaux doivent être améliorés. Plusieurs contaminations d'intervenants ont également été constatées en 2024.

Environnement

L'ASNR considère que **les performances de la centrale dans le domaine de l'environnement sont satisfaisantes**, notamment grâce à une bonne gestion du confinement liquide des eaux d'extinction, une bonne maîtrise des rejets, une surveillance adéquate de l'environnement et une gestion adaptée du risque microbiologique.

SITE DE SAINT-LAURENT DES EAUX : RÉACTEURS EN DÉMANTÈLEMENT (3/3)

Réacteurs A1 et A2 en démantèlement

L'ASNR considère que le **niveau de sûreté des réacteurs de Saint-Laurent-des-Eaux A est satisfaisant**. Elle a constaté, lors de ces inspections, une bonne tenue générale des locaux et des chantiers.

Par ailleurs, les opérations d'assainissement des sols dans la zone des anciens transformateurs du réacteur de Saint-Laurent A2, polluée aux hydrocarbures, ont débuté en 2024.

Les chantiers de démantèlement se sont poursuivis en 2024, notamment les opérations hors caisson du réacteur Saint-Laurent A2. Les travaux, qui avaient été arrêtés en 2023 à la suite de la découverte de plomb dans les poussières des chantiers, ont repris après nettoyage des zones concernées.



ASNR Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact presse :

evangelia.petit@asnr.fr, 01 46 16 41 42